

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAC 128 Subventions (28.000 euros) et convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz (13e) et subvention (20.000 euros) à l'association Centre de la Chanson d'expression française (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association Union des Musiciens de Jazz et à l'association Centre de la Chanson d'expression française et lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Union des Musiciens de Jazz.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 25.000 euros et une subvention d'équipement de 3.000 euros pour l'acquisition de matériel de sonorisation, d'éclairage et acoustique sont attribuées à l'association Union des Musiciens de Jazz, 19, rue des Frigos 75013 Paris. SIMPA 20592 - 2016_01917 - 2016_01918.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Centre de la Chanson d'expression française, 24, rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris, au titre de ses activités en 2016. SIMPA 20124 - 2016_01949.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées comme suit :

- 45.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004/ Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ;

- 3.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 2042, ligne VE 40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 90010-99-010, n° d'individualisation 16V00458 DAC.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO